



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1111

Lancement des opérations n° 60047535 et n° 60047536 "Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels 2021-2026" et affectation d'une partie des AP n° 2021-1, programme 20005 et n° 2021-2, programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1111 - LANCEMENT DES OPERATIONS N° 60047535 ET N° 60047536 "REEMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS SCENIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS 2021-2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DES AP N° 2021-1, PROGRAMME 20005 ET N° 2021-2, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels 2021-2026 ».

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 », n° 2021-1, programme 20005, et de « Conservation du Patrimoine culturel 2021-2026 (gestion HT) », n° 2021-2, programme 20005.

Les théâtres municipaux et salles de spectacles affectés à la Délégation Culture comprennent de nombreux équipements scéniques tels que des systèmes de levage, des gradins, des dispositifs d'éclairage scénique et de diffusion sonore. Tous ces équipements participent à la mise en scène des spectacles.

L'ensemble de ces matériels et équipements techniques sont pour certains vétustes. Le précédent mandat a permis le renouvellement d'un certain nombre de ces équipements (notamment plusieurs systèmes son et gradateurs). Il est nécessaire de continuer le renouvellement de ces équipements pour permettre un fonctionnement optimal des théâtres municipaux et salles de spectacles.

Il est ainsi proposé que cette enveloppe dédiée au remplacement des équipements scéniques permette de renouveler notamment les équipements suivants :

- système de cintres du Théâtre de la Croix Rousse ;
- moteurs, machines à brume/brouillard, projecteurs et jeu d'orgue de la Maison de la Danse ;
- système de sonorisation amphithéâtre et draperies pour l'Opéra ;
- cintre/cage scène, système son, console, lustre et palans du Théâtre Nouvelle Génération ;
- porteuse manuelle, remplacement lumières et système son du Théâtre du Point du Jour ;
- moteurs scéniques et changement des projecteurs pour un passage LED à l'Auditorium ONL ;
- monte-décor et modernisation lumières scéniques salle Célestine du Théâtre des Célestins ;
- mise à niveau technique des auditoriums des bibliothèques Bachut et Vaise ;
- remplacement des équipements scéniques des Subsistances.

Le montant de l'enveloppe « Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels 2021-2026 » est estimé à 2 000 000 €

Elle est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme «Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 », n° 2021-1, programme 20005.

Afin de gérer les établissements en HT, une opération dédiée est créée et financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 (gestion HT) » n° 2021-2, programme 20005.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement des opérations n° 60047535 « Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels 2021-2026 » et n° 60047536 « Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels 2021-2026 (gestion HT) » est approuvé. Elles seront financées respectivement par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 », n° 2021-1, programme 20005 et « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 (gestion HT) », n° 2021-2, programme 20005
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20005, AP 2021-1, opérations n° 60047535 et sur le programme 20005, AP 2021-2, opération n° 60047536, et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, et autres, fonctions 311, 316, 317 et autres selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - année 2021 : 400 000 €;
  - année 2022 : 500 000 €;
  - année 2023 : 450 000 €;
  - année 2024 : 250 000 €;
  - année 2025 : 200 000 €;
  - année 2026 : 200 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET